

Gérer son matériel professionnel en comptabilité : les immobilisations

Objectifs :

Identifier le traitement fiscal et comptable des investissements à usage professionnel
Savoir calculer les amortissements

Public concerné :

Prérequis : Exercer une profession libérale sans cabinet comptable

Avoir suivi la formation "L'essentiel de la comptabilité des BNC (Niveau 1)" ou avoir le niveau requis

Ne convient pas aux collaborateurs comptables

Intervenant(s) :

Technicien expert en comptabilité et fiscalité

Moyens pédagogiques et techniques :

Projection sur grand écran

Démonstration et exercices sur tableau blanc

Remise d'un support de cours

Si formation en distanciel :

Nombre de participants maximum : 6

Déroulement de la formation sur l'application Teams

Projection sur grand écran

Démonstration et réalisation d'exercices

Echanges interactifs en direct uniquement (pas de tchat)

Transmission par email d'un support de cours (à imprimer de préférence)

Connexion internet efficiente

Durée de la formation : 3 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

Les immobilisations : corporelles et incorporelles

Le registre des immobilisations et des amortissements

Le patrimoine professionnel et l'affectation de biens

Les plus ou moins-values ainsi que leurs exonérations

Les dépenses d'entretien et de réparation des immobilisations

La mise en pratique des méthodes de calcul des amortissements et des plus et moins-values

Les régimes d'exonération totale ou partielle

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz oral général en fin de séance

Questions / Réponses

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des stagiaires

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Si formation en distanciel :

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 100% des stagiaires satisfaits*

* Période de référence : Année 2024

Conditions tarifaires : nous consulter